

Nouveaux posts réseaux sociaux sur l'adhésion

Le service Communication de la Confédération met à la disposition des fédérations **de nouvelles publications pour les réseaux sociaux**, en lien avec **l'adhésion**. Ces visuels ont été conçus afin de valoriser l'adhésion à votre groupement, en mettant en avant les différents services proposés, et sont accompagnés de textes, qui peuvent être réadaptés ou non. Ces 6 posts, livrés clé en main, sont téléchargeables en deux formats : Instagram (1080 x 1350 px) et Facebook/LinkedIn/X (940 x 788 px). **Deux nouvelles signatures de mail**, que vous pouvez utiliser pour vos échanges, sont également disponibles.

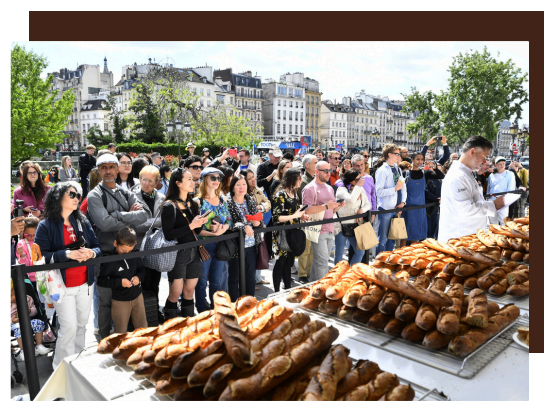
Retrouvez ces supports dans l'Espace Groupements, **"Boîte à Outils Com"**



Résultats des concours Baguette & Sandwich

La Fête du Pain à Paris, organisée sur le Parvis de Notre-Dame du 8 au 17 mai 2026, a rassemblé professionnels et grand public autour du savoir-faire boulanger français. À cette occasion, la CNBPF a organisé la **3e édition du Concours National du Meilleur Sandwich** et la **12e édition du Concours National de la Meilleure Baguette de Tradition Française**. Les lauréats du concours sandwich sont **Céline Boulaire (Bretagne)**, **Bertrand Glohr (Grand Est)** et **Aurélien Auger (Normandie)**. Les lauréats du concours de la meilleure baguette de tradition française sont **Frédéric Boulay (Île-de-France)**, **Corentin Heroin (Pays de la Loire)** et **Nathan Villemin (Bourgogne-Franche-Comté)**.

Un bel événement qui est une véritable vitrine de la profession !



Nouveau partenariat : Swile

La Confédération Nationale de la Boulangerie Pâtisserie Française et Swile, l'un des principaux émetteurs de titres-restaurant de France, ont signé une convention de partenariat le 11 mai dernier. Dans un contexte où les artisans boulangers font face à de nouveaux défis chaque jour, les titres-restaurant font la différence. Pour de nombreux artisans, ils sont un atout essentiel leur permettant de bénéficier d'une clientèle régulière de salariés et représentent une part significative de leur chiffre d'affaires. Ce partenariat, fruit d'échanges nourris entre la CNBPF et Swile, repose sur une baisse significative des commissions pour les adhérents des Groupements professionnels affiliés à la Confédération, avec un taux qui leur est réservé et qui est désormais effectif.

Retrouvez plus d'informations dans la circulaire n°52, du 12 mai.



Le Nouveau Bac Professionnel Boulangerie Pâtisserie

Le Bac Pro Boulanger-Pâtissier (référentiel 2009) reposait sur un diplôme unique et polyvalent, formant simultanément à la boulangerie et à la pâtisserie dans une logique de double compétence. Le nouveau Bac Pro Boulangerie Pâtisserie (Journal Officiel avril 2026) constitue une évolution majeure avec l'introduction de deux options distinctes (boulangerie ou pâtisserie), permettant une spécialisation progressive après un tronc commun. Il s'appuie désormais sur une organisation en blocs de compétences, plus lisible et alignée avec le RNCP. L'ingénierie pédagogique et les modalités d'évaluation sont modernisées. Les périodes de formation en milieu professionnel sont fixées à 20 semaines obligatoires.

Cette réforme vise une meilleure adaptation aux besoins du secteur professionnel.





La journée de solidarité et les mineurs

Les salariés de moins de 18 ans ne travaillent pas la journée de solidarité lorsqu'elle coïncide avec un jour férié sauf **s'ils travaillent dans une entreprise bénéficiant de dérogations à l'interdiction de travailler un jour férié**. Pour déroger à l'interdiction du travail les jours fériés, l'entreprise doit appartenir à un des secteurs d'activité énumérés aux articles L. 3164-6 à L. 3164-8 du code du travail.

Concernant notre secteur d'activité : l'article 38 de la convention collective nationale précise **que les apprentis âgés de 16 ans et plus peuvent travailler les jours fériés reconnus par la loi. Par ailleurs, ils doivent bénéficier de 2 jours consécutifs de repos hebdomadaire.**

Les jeunes salariés sont tenus d'effectuer la journée de solidarité lorsqu'elle tombe un autre jour qu'un jour férié (Circ. DRT n° 2004/10, 16 déc. 2004). Par conséquent, les jeunes de moins de 16 ans effectueront la journée de solidarité uniquement si cette journée de solidarité effectuée dans l'entreprise tombe un autre jour qu'un jour férié.

En résumé :

- Si l'employeur décide que la journée de solidarité s'effectuera un jour férié : seuls les mineurs de plus de 16 ans l'effectueront et non les mineurs de moins de 16 ans.
- En revanche, si la journée de solidarité est effectuée un autre jour qu'un jour férié : tous les mineurs de plus ou de moins de 16 ans seront tenus de l'effectuer.

Déclarez un arrêt de travail en ligne plus facilement !

AG2R LA MONDIALE simplifie vos déclarations d'arrêts de travail de vos salariés en vous proposant un nouveau service en ligne. Conçu pour être simple, rapide et intuitif, ce service vous permet de transmettre en quelques clics toutes les informations nécessaires, garantissant un traitement plus fluide et efficace de votre demande. Avec une interface optimisée et un accompagnement pas à pas, grâce à son guide **« Comment déclarer un arrêt de travail en ligne ? »**, AG2R LA MONDIALE facilite vos démarches administratives pour vous permettre de rester concentré sur l'essentiel.

Connectez-vous et gérez vos déclarations en toute sérénité !

